



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 8 juillet 2024**

**37 élus présents (59 en exercice, 12 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau de l'attribution : « Approuver les plans de financement d'opérations ou de projets dont la communauté d'Agglomération est maître d'ouvrage ou partenaire et solliciter les subventions ou autres financements possibles. »**

**AMENAGEMENT CYCLABLE RUE SCHWEITZER A WITTENHEIM : AVENANT A LA CONVENTION DU 13 AOUT 2023 (5412/7.5.8/2402B)**

Afin d'assurer la continuité des itinéraires cyclables entre les communes de Pulversheim et de Wittenheim-centre, Mulhouse Alsace Agglomération a réalisé une voie verte le long de la rue Schweitzer entre la rue de Lorraine et la RD 429 à Wittenheim. A la demande de la commune de Wittenheim, Mulhouse Alsace Agglomération a intégré à ce projet la modification du carrefour entre la rue Schweitzer et la RD 429. Le surcoût, estimé à 50 000 € est pris en charge par la commune. Une convention a été signée en ce sens le 13 août 2023.

Dans le cadre des travaux d'espaces verts estimés à 79 620 € HT, il a été convenu entre les parties que la commune de Wittenheim verserait une contribution financière supplémentaire de 28 000 € HT, qui correspond à la mise en place d'un arrosage intégré et à la plantation d'arbres.

Les conditions techniques, financières et juridiques de cette participation financière de Wittenheim à l'opération sont définies dans le projet d'avenant joint en annexe.

Ainsi le financement de ce projet est établi comme suit :

En dépenses :

- Chapitre 23 Compte 2315 – LC 7024 : Aménagements pistes cyclables

En recettes :

- Chapitre 13 - Compte 13241 - LC 29995 : participation Wittenheim piste cyclable

Après en avoir délibéré, le bureau :

- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions et autres financements pour cette opération et à signer le projet d'avenant à la convention de financement du 13 août 2023 ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

PJ : 1

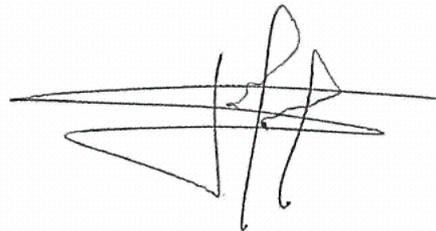
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN



**Direction Mobilités Transports**  
5412 – Unité Déplacements Doux



## **Avenant à la convention pour la réalisation d'un aménagement cyclable rue Albert Schweitzer**

Entre

La **Ville de Wittenheim**, sise Place des Malgré-Nous, 68272 Wittenheim, représentée par Monsieur Antoine HOME, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du .....

Ci-après dénommée « La Ville »

D'une part

et

**Mulhouse Alsace Agglomération**, dont le siège social est situé 9 avenue Konrad Adenauer à Sausheim (68390), représentée par Monsieur Philippe STURCHLER, Conseiller communautaire délégué, agissant en vertu de la délibération du Bureau Communautaire en date du .....

Ci-après dénommée « m2A »

D'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

m2A aménage en partenariat avec la Ville de Wittenheim une voie verte rue Schweitzer entre la RD 429 et la rue de Lorraine. Cette réalisation a fait l'objet d'une convention entre les deux parties, signée le 13 août 2023.

Le présent avenant apporte des précisions quant à la répartition financière des travaux d'espaces verts engendrés par la création de la voie verte. En effet la voie est bordée de part et d'autre par une frange verte, laquelle, si elle embellit l'entrée de Ville, doit néanmoins faire l'objet d'un entretien facilité pour les agents municipaux.

### ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

m2A assure la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces verts au droit de la voie verte en cours de création. Le présent avenant à la convention a pour objet de préciser les modalités de la participation de la Ville de Wittenheim à ce complément de travaux.

Cette contribution financière de la Ville de Wittenheim à m2A sera versée sous forme de subvention d'équipement.

### ARTICLE 2 – MONTANT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La contribution financière de la Ville de Wittenheim correspond dans les prestations établies par le BEA, qui assure la maîtrise d'œuvre de ce projet, à :

- la mise en place d'un arrosage intégré,
- la plantation d'arbre selon le cahier des charges de la Ville.

Le montant de la contribution est fixé à 28 000 € HT sur un montant total de l'opération estimé à 79 620 € HT.

### ARTICLE 3 – DIVERS

Les autres articles de la convention, non visés par le présent avenant, demeurent intégralement applicables.

Fait à Mulhouse en deux exemplaires

le

Pour m2A  
Le Conseiller Communautaire délégué

Pour La Ville de Wittenheim  
Le Maire

Philippe STURCHLER

Antoine HOME